

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2019

<b>Nombre :</b>
<b>de conseillers</b>
- en exercice <b>14</b>
- de présents <b>12</b>
- de votants <b>12</b>

Date de convocation :
18/06/2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt-cinq juin à 20h30,  
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël RATTE,

Etaient présents : Xavier MOUVET, Jacques MORLAIN, Sabine SOUMIER, Daniel HERPHELIN, Sophie LOUGUET, Jean-Claude CORRIER, Christine MEPLAUX, Philippe MARION, Michel DELVA, Béatrice PAYEN et Lucie ROSELEUR

Absents excusés : Véronique DEHAUSSY et Stéphane PAMART.

Mme Lucie ROSELEUR a été élue secrétaire de séance

### **Objet : Création d'un groupement de commandes au titre du RGPD (2019024)**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le règlement européen 2106/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) et notamment les obligations des communes en la matière.

M. le Maire indique au Conseil Municipal que la création d'un groupement de commandes, afin de désigner un délégué à la protection des données mutualisé à l'échelle intercommunale, peut être un bon moyen de se mettre en conformité avec la réglementation dans un cadre budgétaire maîtrisé.

Il indique également que, dans cette perspective, le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, lors de sa réunion du 3 avril 2019, a approuvé la création d'un groupement de commandes :

- qui regroupe la Communauté de Communes et les communes membres qui le désirent ;
- qui a pour objet de s'adjoindre les services d'une structure externe dans le cadre de la mise en application du RGPD ;
- dont la coordination est assurée par la Communauté de Communes.

Il propose au Conseil Municipal d'intégrer ce groupement de commandes, selon les modalités prévues dans la convention constitutive jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal – à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commandes initié par la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, dont la convention constitutive est jointe à la présente délibération ;

- mandate M. le Maire pour accomplir toutes les procédures relatives à cette création ;
- décide M. Joël RATTE, membre titulaire du comité de pilotage du groupement et Mme Sabine SOUMIER, membre suppléant du comité de pilotage du groupement
- désigne M. Philippe MARION, membre titulaire de la commission d'appel d'offres communale, comme représentant titulaire de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement et M. Michel DELVA, membre titulaire de la commission d'appel d'offres communale, comme représentant suppléant de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement.

**Objet : Contrat copieurs**

Il est décidé d'établir un nouveau contrat de location des photocopieurs mairie école avec la société REPROTHEQUE. Le loyer trimestriel est fixé à 588 € ht et le prix de la maintenance copie est de 0.0058 € quel que soit le nombre.

**Objet : Subventions 2019 aux associations locales et extérieures (2019026)**

Vu les demandes de subventions sollicitées par les associations concernées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations comme suit :

Amicale des Sapeurs-Pompiers	1000.00 €	
Société de Pétanque	200.00 €	
Comité des Fêtes	1500.00 €	
Association Temps Danse	200.00 €	
Association Les P'tits Pét'O	2500.00 €	
Association C'dans l'Art	1 500,00 €	
Association Jeunes Sapeurs-Pompiers	200.00 €	
Association Un souffle pour l'école	1000.00 €	
Association A.S.G.V.C.	200.00 €	
Société Rando	200.00 €	
Club de l'Amitié	200.00 €	
UNC AFN	150.00 €	
Société de Football	3000.00 €	
M.F.R. Le Clos Fleuri		300.00 €
Amicale des Maires des deux cantons Avesnes-sur-Helpe		50.00 €
Institut pour la recherche sur le cancer à Lille		200.00 €
Clic Avesnes-sur-Helpe		100.00 €
A.S.A.D. Avesnes-sur-Helpe		100.00 €
A.F.S.E.P.		100.00 €

Ces sommes seront créditées à l'article 6574 de la section de fonctionnement du BP 2019.

## Questions diverses

### **Maîtrise d'œuvre - travaux de rénovation de la Ruelle du Moulin (2019023)**

M. le Maire rappelle le projet des travaux de rénovation de la ruelle du Moulin comprenant notamment suite aux travaux d'assainissement et d'eau potable de Noréade, la création de fils d'eau de type caniveaux CC1 et la rénovation de la voirie en enrobés noirs.

Considérant que l'offre déposée par le cabinet d'ingénierie CIBLE VRD de Marcoing pour un montant de 6.850,00 € HT a été jugée recevable ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Conclut et attribue le contrat de maîtrise d'œuvre avec la Sarl CIBLE VRD de Marcoing pour les travaux de la ruelle du Moulin pour un montant de 6.850,00 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre VRD.

### **Objet : Requête de M. DEVASSINE**

M. le Maire donne lecture d'un courrier du 24 mai écoulé de M. Michel DEVASSINE qui déplore l'état de son terrain jouxtant avec le chemin rural « Fontaine Monseu » considéré également comme cours d'eau. Suite à ce courrier M. le Maire informe l'assemblée avoir rencontré M. DEVASSINE en présence du technicien du syndicat des Cours d'eau. Ce dernier s'engage à reprendre totalement en charge l'entretien des talus.

Pour ce qui concerne la traversée du chemin du Bon Debout, M. le Maire explique qu'effectivement dans le cadre des nouvelles prescriptions et pour tenir compte des bassins versant la conduite est insuffisante et qu'elle devrait inclure le fond du ruisseau. Cette traversée de route a été refaite, antérieurement aux nouvelles prescriptions et à la réfection de ce chemin communal, et conformément à l'existant.

### **La Tanière**

M. le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle association a vu le jour. Présidée par Mme Clarisse BLANDIN, « La Tanière » a pour objectif de proposer des ateliers éducatifs basés sur le jeu. Les fonds récoltés seront dédiés à l'achat de matériel éducatif, pédagogique, le but final de cette association étant la création d'une future école bilingue.

### **Décisions modificatives 2 et 3 (2019025 – 2019027)**

Vu la nécessité d'ajuster les crédits en section d'investissement, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives proposées du budget de la commune 2019 en section d'investissement, comme suit :

DM 2	2151	21	Réseaux de voirie	- 10.500 €	
	2184	21	Autes immo corporelles		+ 10.500 €
DM3	2151	21	Réseaux de voirie	- 3.700 €	
	2188	21	Autes immo corporelles		+ 3.700 €